



L'ÉCONOMIE BLEUE

UNE NOUVELLE FRONTIÈRE
POUR L'AFRIQUE



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



UNE NOUVELLE FRONTIÈRE POUR L'AFRIQUE

L'ÉCONOMIE BLEUE

L'« économie bleue » comprend l'ensemble des activités et ressources dérivées des écosystèmes marins et aquatiques, y compris les océans, les mers, les côtes, les cours d'eau, les lacs et les eaux souterraines. Le concept d'économie bleue reconnaît l'importance cruciale d'écosystèmes d'eau douce et océaniques productifs et sains, comme voie de développement économique. C'est ce que résume la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 de l'Union africaine, qui décrit l'économie bleue comme la « nouvelle frontière de la Renaissance africaine ».

Les ressources aquatiques et marines sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Une économie bleue durable vise à promouvoir la croissance économique, la production et la consommation responsables, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance et de l'environnement des océans et des zones côtières. Par exemple, au-delà de l'ODD 14 sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, l'économie bleue offre un éventail de possibilités de contribuer à mettre fin à la pauvreté (ODD 1), à améliorer la sécurité alimentaire et à éliminer la faim (ODD 2), à offrir des emplois décents (ODD 8) et à favoriser l'accès à l'eau potable (ODD 6). La figure 3 présente une liste non exhaustive des liens entre le développement de l'économie bleue et les 17 ODD.

Une richesse incomparable

L'Afrique est dotée d'une énorme variété de ressources naturelles - vivantes et non vivantes - telles que l'eau, une flore et une faune diversifiées, y compris des stocks de poissons, des minéraux et des hydrocarbures. La valeur annuelle de l'industrie maritime africaine est estimée à environ 1 000 milliards de dollars. L'économie bleue a le potentiel de créer de la richesse, de promouvoir le commerce durable, de favoriser la croissance économique et de transformer la vie des citoyens africains.

Les ressources aquatiques de l'Afrique sont immenses. Avec une superficie d'environ 30 millions de km², l'Afrique est le deuxième plus grand continent du monde (derrière l'Asie). Elle est entourée de deux océans (océan Atlantique et océan Indien) et de deux mers stratégiques pour le commerce international et le transport maritime : la Méditerranée et la mer Rouge. Au total, 38 des 54 pays africains sont des États côtiers ou insulaires. Les mers territoriales et les zones économiques exclusives (ZEE) sous la juridiction des États côtiers africains sont étendues, mesurant environ 13 millions de km², et leurs plateaux continentaux extérieurs environ 6,5 millions de km². L'Afrique abrite également les deuxième et troisième fleuves les plus longs du monde (le Nil et le Congo). Il existe 63 bassins fluviaux internationaux couvrant environ 64 pour cent de la superficie du continent. Les Grands Lacs africains constituent 27 % de l'eau douce de surface du monde.¹ Les eaux souterraines représentent 15 % des ressources en eau renouvelables du conti-

1 PNUE, 2010.

ment et constituent une source d'eau pour les trois quarts de la population africaine (CEA *et al.*, 2000).

L'exploitation durable des ressources de l'économie bleue produira des avantages pour l'Afrique, notamment des revenus nouveaux et améliorés, des emplois et des possibilités commerciales accrues découlant d'activités liées à l'eau comme l'exploitation minière, le transport, la pêche, les sports, la biotechnologie marine, les énergies renouvelables et le tourisme. La pêche est une source importante d'emplois et le poisson constitue la principale source de protéines pour la plupart des pays africains et contribue de manière significative à la sécurité alimentaire. Avec le déclin de la production pétrolière sur terre, de nouvelles technologies ont rendu possibles l'exploration et l'exploitation des ressources extracôtières. Bon nombre des nouvelles découvertes se trouvent au large des côtes africaines. Alors que le monde s'achemine rapidement vers un avenir sans fossiles, il est prévu que le gaz naturel devienne une composante majeure du bouquet énergétique, contribuant de manière significative à combler le déficit énergétique de l'Afrique pour alimenter les 600 millions de personnes privées d'accès à l'électricité². Toutefois, l'exploitation de l'économie bleue repose sur une cartographie, une valorisation, une surveillance et une protection adéquates des ressources maritimes, et nécessite des investissements dans la sécurité maritime pour prévenir le pillage de ces ressources.

Un changement de paradigme

Nous proposons un changement de paradigme pour l'économie bleue en Afrique, en termes d'approche conceptuelle et institutionnelle. Le potentiel des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources associées est encore à peine connu. Par exemple, plus de 80 % des océans ne sont toujours pas cartographiés, ce qui rend toute action sur ce front très complexe. Il est donc d'une importance stratégique de mettre fortement l'accent sur le renforcement des connaissances des principales parties prenantes de l'économie bleue pour faciliter l'élaboration des politiques. La production de connaissances par le biais d'évaluations approfondies, d'atlas et de bases

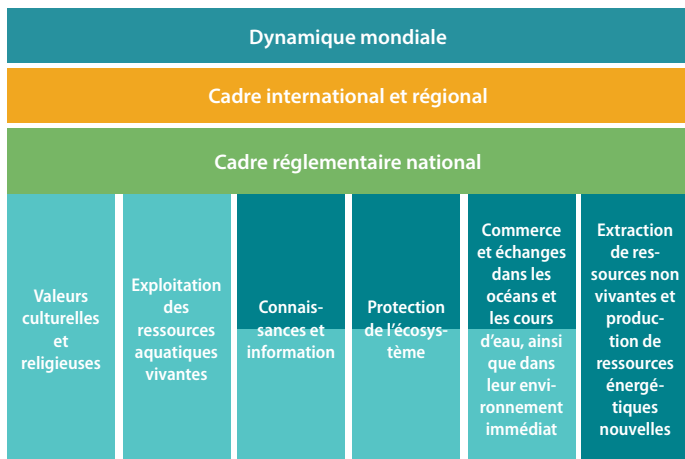
de données aux niveaux continental, sous-régional et national devra être complétée par la formation et le renforcement des capacités.

La formulation et la gouvernance judicieuses d'une politique de planification de l'économie bleue sont nécessaires pour transformer ces objectifs ambitieux en réalité. L'approche actuelle de l'économie bleue est excessivement linéaire et compartimentée (figure 1), avec des liens faibles entre les différents niveaux d'intervention (mondial, régional et national). Le cadre proposé pour l'économie bleue adopte une approche multisectorielle, dans laquelle les dimensions environnementale, sociale et économique sont entrelacées et les synergies renforcées entre les différents secteurs de l'économie bleue (figure 2). Le Manuel de politique d'économie bleue pour l'Afrique de la CEA comprend une méthodologie étape par étape utilisant une telle approche multisectorielle. Les Comores, le Kenya, Madagascar, les Seychelles, le Maroc, ainsi que la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est, se sont déjà engagés dans l'élaboration d'une politique d'économie bleue. En Afrique australe, des pays comme Maurice et l'Afrique du Sud ont fait de l'économie bleue le pilier de leur développement futur. Maurice a désigné l'économie bleue comme une voie de croissance future des exportations à moyen et long terme dans sa Vision 2030, tandis que l'Afrique du Sud, à travers l'Opération Phakisa, vise à exploiter le potentiel de ses océans. La 24^e réunion du Comité intergouvernemental d'experts du bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, qui s'est tenue à Maurice en 2018, était axée sur le thème « Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique ». L'Union africaine élabore également sa stratégie continentale. Il est nécessaire de renforcer l'alignement et les synergies entre ces cadres stratégiques à tous les niveaux pour assurer une mise en œuvre harmonieuse. L'établissement de partenariats avec un large éventail de parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies, les institutions continentales, sous-régionales et nationales, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, est également essentiel pour éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources.

2 https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2017SpecialReport_EnergyAccessOutlook.pdf.

FIGURE 1

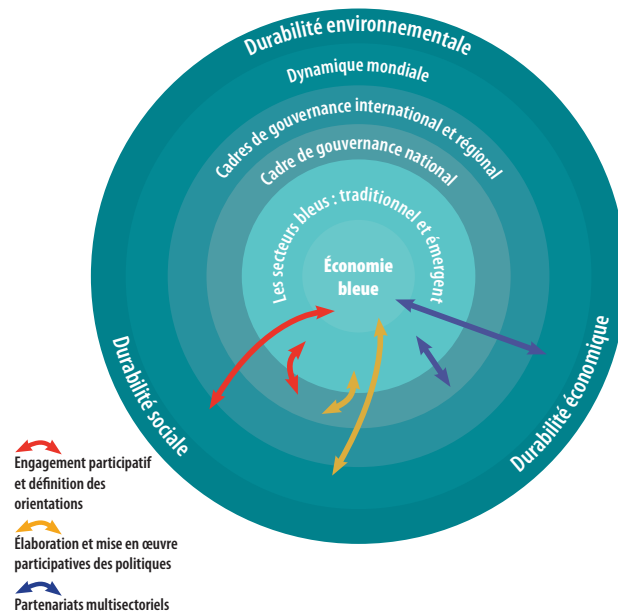
Le cadre sectoriel actuel de l'économie bleue



Source : CEA, Manuel de politique d'économie bleue pour l'Afrique.

FIGURE 2

Le cadre souhaitable de l'économie bleue



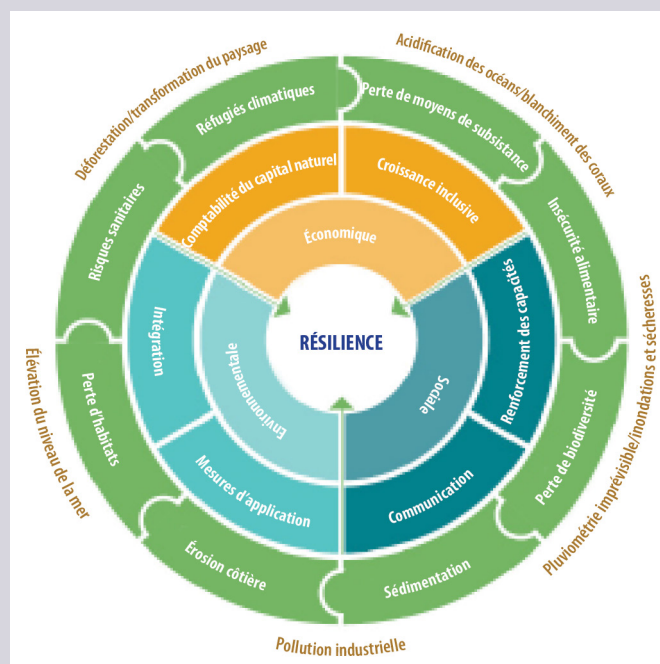
Source: CEA, Manuel de politique d'économie bleue pour l'Afrique.

L'économie bleue et les changements climatiques

L'Afrique - en particulier ses États insulaires - est très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques d'origine humaine. L'accélération des changements climatiques et la mauvaise gestion de l'environnement menacent de plus en plus l'intégrité, l'état et la durabilité des ressources aquatiques et marines sur lesquelles repose l'économie bleue (voir figure 3). Bien que sujettes à des variations locales, de vastes régions d'Afrique ont subi les conséquences du réchauffement de la planète, notamment des inondations et des sécheresses plus fréquentes, des conditions météorologiques irrégulières et extrêmes, des changements saisonniers, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, l'intrusion d'eau de mer, l'acidification des océans, le blanchiment des coraux et une augmentation des espèces invasives. Ces impacts devraient s'aggraver et ont déjà des effets négatifs sur les moyens de subsistance, provoquant des migrations internes et mettant en danger les infrastructures et les systèmes de transport essentiels.

FIGURE 3

Menaces climatiques et environnementales, impacts et réponses pour la résilience



Source: CEA, Manuel de politique d'économie bleue pour l'Afrique.

La prise en compte des changements climatiques et de la durabilité environnementale dans les politiques sous-régionales et nationales d'économie bleue faciliterait la transition stratégique vers un développement à faibles émissions de carbone tout en renforçant la résilience aux effets des changements climatiques. L'économie bleue offre des possibilités d'atténuation des risques de catastrophe et des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Pour s'attaquer à ces vulnérabilités et renforcer la résilience, il faut disposer des informations et des données appropriées, parallèlement à l'élaboration de stratégies d'adaptation judicieuses. À cette fin, l'article 7.7 de l'Accord de Paris énonce des orientations claires à l'intention des parties pour développer, partager, gérer et fournir des

connaissances, des informations et des données sur les changements climatiques. Les stratégies d'adaptation devraient comprendre la réalisation d'études approfondies sur les impacts biophysiques et socioéconomiques et l'examen des meilleures pratiques dans d'autres pays³.

La 25^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Santiago du Chili du 2 au 13 décembre 2019, offre une occasion unique de présenter les expériences en cours d'élaboration de politiques d'économie bleue en Afrique, visant à conserver et soutenir les écosystèmes marins et aquatiques et les ressources associées.

Un appel en faveur de la prise en compte du concept d'économie bleue et de l'approche multisectorielle selon les orientations de Samoa

Le 27 septembre 2019, l'Assemblée générale procédera à un examen de haut niveau d'une journée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des modalités d'action accélérée pour les petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), adoptées en 2014. L'objectif est de parvenir à « *une déclaration politique concise, orientée vers l'action et convenue au niveau intergouvernemental* ».

Les orientations de Samoa se concentrent sur une série d'aspirations et de priorités en matière de développement durable pour la période 2015-2025 : croissance économique inclusive et équitable ; changements climatiques ; réduction des risques de catastrophe ; énergie durable ; océans et mers ; sécurité alimentaire et nutrition ; eau et assainisse-

ment ; transports durables ; consommation et production durables ; gestion des produits chimiques et des déchets, y compris les déchets dangereux ; santé et maladies non transmissibles ; égalité des sexes et autonomisation des femmes ; développement social ; culture et sport ; promotion de sociétés pacifiques et de communautés sûres ; sécurité sociale ; éducation ; biodiversité ; désertification, dégradation des terres et sécheresse ; forêts ; espèces exotiques envahissantes ; moyens de mise en œuvre, notamment partenariats ; financement ; renforcement des capacités ; technologie ; données et statistiques.

L'économie bleue, soutenue par une approche multisectorielle, pourrait stimuler la mise en œuvre des orientations de Samoa en reliant les interventions portant sur la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes marins et aquatiques. On pourrait envisager de l'inclure dans la Déclaration politique de haut niveau, ce qui constituerait une réalisation clef et un accélérateur majeur pour la mise en œuvre du programme de développement des petits États insulaires en développement.

3. Les contributions à l'adaptation comprennent des initiatives d'adaptation basées sur les écosystèmes, par exemple les projets pilotes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux Seychelles - le projet de restauration des écosystèmes essentiels dans les zones humides côtières des Seychelles pour protéger des inondations et améliorer la sécurité des moyens de subsistance côtiers.

